

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le calendrier ci-après adopté à la séance ordinaire du 4 novembre 2020 relativement à la tenue des séances ordinaires des membres du conseil pour l'année 2021 est modifié par la résolution n° 201106 :

- | | |
|-------------|-----------------------------|
| ▪ 6 janvier | ▪ 7 juillet |
| ▪ 3 février | ▪ 18 août |
| ▪ 3 mars | ▪ 1 ^{er} septembre |
| ▪ 7 avril | ▪ 6 octobre |
| ▪ 5 mai | ▪ 17 novembre |
| ▪ 2 juin | ▪ 1 ^{er} décembre |
-

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 16^e jour du mois de novembre deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 16^e jour du mois de novembre 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de novembre deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général